

# Rapport d'audit

## XL Recycling

**Adresse de l'audité :** 8, rue des roseaux verts, , 42600, Monbrison - France

**Référence organisme :** 947933-34349

**Date de l'audit** 21/02/2024 - 21/02/2024

**Référentiel(s)** Audit selon le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

**Responsable d'audit :** Thierry GONZALEZ (NA,42)

**Tél.**

**Email**

## Sommaire

oooOooo

Présentation.....	3
Commentaires du Responsable d'audit.....	5
Données techniques .....	7
Procès-verbal de clôture .....	10
Annexes.....	12

Clause de confidentialité :  
ce rapport d'audit est confidentiel et limité en diffusion aux services d'Apave Certification et de l'organisme audité.  
Il demeure la propriété exclusive d'Apave Certification.

© Toute reproduction intégrale ou partielle, faite en dehors d'une autorisation expresse d'Apave Certification  
ou de ses ayants causes est illicite

## Organisme audité

**Nom** : **XL Recycling**  
**Adresse** : 8, rue des Roseaux verts,  
42600, Monbrison  
France

**Représentant de la Direction** : Olivier ALAMONE

## Audit

Type d'audit : Audit unique

## Libellé des activités auditées

La quantité totale susceptible d'être présente est de 65 Tonnes répartis en 2 silos de stockage de capacité 7 à 8 tonnes de 50 big bags, répartis sur un site de superficie (périmètre du site, pas seulement les bâtiments) de 5000 m2. Activité : recyclage de polyéthylène naturel (les étapes sont broyages, lavage, regranulation, conditionnement en BB, chargement). 1 ligne.

## Référentiel de certification

Audit selon le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

## Date(s) et durée de l'audit

1,00 jours - 21/02/2024 - 21/02/2024

## Présentation succincte de l'organisme

L'entreprise XL RECYCLING MONTBRISON de la société XL RECYCLING appartient au groupe industriel Excel Rise, et est spécialisé dans le recyclage de déchets plastiques post consommation et pré-consommation :

- Housses rétractables
- Déchets de production industrielle

## Site(s) audité(s) / Audit à distance

XL Recycling 8, rue des roseaux verts 42600 Monbrison

Type d'audit :       Audit sur site       Audit à distance

## Spécificités (échantillon, méthodologie, sites temporaires)

Outils d'audit à distance : NA

## Composition de l'équipe d'audit

Nom	Rôle	Etape 1	Date Etape 1	Etape 2 (jours)	Date Etape 2	Hors site	Total jours
Thierry GONZALEZ (NA,42)	Responsable d'audit	////////	////////	1,00	21/02/2024 21/02/2024	0,25	1,25

## Date de rédaction du rapport par le Responsable d'audit

22/02/2024

**Commentaires généraux du Responsable d'audit**

**Constats d'audit**

**Point fort : pratiques, méthodes, techniques ou organisation dépassant les exigences des référentiels.**

Processus, service et/ou site	Ref	§	Constats
MONTBRISON	Décret 2021-461 Du 16/04/2021		les opérations de chargement sont réalisées essentiellement par le chariot élévateur (BIG BAG) les BIG BAG sont tous filmés sur palettes avec mise en place d'un chapeau de protection et coiffe sur la palette
MONTBRISON	Décret 2021-461 Du 16/04/2021		mode opératoire OPL L-004 ( remplissage du BIG BAG avec photo) mode opératoire OPL L-005 (filmage du BIG BAG avec photo) identification du BIG BAG OPL L-006 (méthode d'identification) )
MONTBRISON	Décret 2021-461 Du 16/04/2021		aires en béton étanche et séparée ( séparateur hydrocarbure) avec inspection mensuel
MONTBRISON	Décret 2021-461 Du 16/04/2021		formation du personnel sur la méthodologie de nettoyage (support documenté , moyens de nettoyage fréquence etc...)
MONTBRISON	Décret 2021-461 Du 16/04/2021		sensibilisation de tous le personnel avec simulation d'accident( feuille de présence documentée)
MONTBRISON	Décret 2021-461 Du 16/04/2021		plan tour avec check liste associé de tous les points à vérifier (réalisé une fois par poste soit 3 fois pa jour)
MONTBRISON	Décret 2021-461 Du 16/04/2021		plan de maintenance préventive 2024 avec 195 points de maintenance à réaliser

**Axe de travail : voie identifiée sur laquelle l'organisme peut progresser.**

Processus, service et/ou site	Ref	§	Constats
MONTBRISON	Décret 2021-461 Du 16/04/2021		

**Point sensible : alerte sur des points à la limite de la non satisfaction d'exigences des référentiels, risquant d'entraîner des NC à court ou moyen terme.**

Processus, service et/ou site	Ref	§	Constats
MONTBRISON	Décret 2021-461 Du 16/04/2021		

---

## Données techniques

---

### Justification des exclusions/non applicabilités d'exigence

Toutes les exigences du décret 2021-461 du 16/04/2021 sont applicables

---

### Informations sur les processus externalisés

Pas de processus externalisés

---

### Si la réalisation du produit ou service se fait sur la base d'un travail en équipe

Description de l'organisation et de l'activité des équipes : équipe en 3X8

Justification si toutes les équipes ne sont pas auditées : NA

---

### Changements significatifs intervenus depuis le dernier audit

Audit initial

---

### Incidents intervenus depuis le dernier audit

Audit initial

---

### Exigences réglementaires relatives aux activités de l'organisme

Mise en demeure ou procès-verbal en cours  oui  non

---

### Commentaires sur l'utilisation de la marque

L'organisme utilise le droit d'utilisation de la marque de certification délivrée par Apave Certification.  oui  non

---

La marque est utilisée d'une façon claire et sincère.  oui  non

---

Le règlement d'utilisation de la marque de certification est respecté.  oui  non  
Preuve :

---

### Traitement des plaintes/réclamations client et/ou de parties intéressées faites auprès d'Apave Certification

Sans objet pour cet audit

---

---

## Conclusions de l'audit

---

### Non-Conformité(s)

Nombre:	Emise(s)	Levée(s)	A vérifier lors du prochain audit
Majeure	0	0	0
Mineure	0	0	0

Fiche(s) de Non-Conformité issues d'audits précédents

Nombre	Traitée(s) et jointe(s)	Reconduite(s) en NC
0	0	0

---

### Objectifs de l'audit

Les objectifs de l'audit tels qu'indiqués au plan d'audit ont été atteints :

oui

non                      Commentaire(s) :

---

### Périmètre de certification

Le périmètre de certification est en adéquation avec les activités et le(s) site(s) audité(s) :

oui

non                      Commentaire(s) :

---

### En cas d'audit à distance

Adéquation des outils utilisés et de la durée d'audit : **NA**

oui

non                      Commentaire(s) :

**Avis sur le système de management par rapport au(x) référentiel(s) audité(s)**

Adéquation : le système est en adéquation avec les exigences du décret

Conformité : la conformité a été démontrée

Mise en Œuvre : la mise en œuvre est bien effective par tous les acteurs

Efficacité : sans objet

Synthèse générale : NA

## **Annexes**

**Principes**

**Feuille de présence**

**Fiche(s) de Non-Conformité**

**Plan d'audit réalisé**

**Revue des éléments de chiffrage**

## Définition des différentes catégories de constats d'audit.

*Point Fort : PF*

**Elément du Système de Management sur lequel l'organisme soit dépasse les exigences du référentiel d'audit, soit se distingue par une pratique, méthode ou technique performante.**

*Point Sensible : PS*

**Elément du Système de Management sur lequel des preuves d'audit montrent que l'organisme, actuellement conforme, risque de ne plus atteindre les exigences du référentiel à court ou moyen terme.**

Le point sensible ne demande pas d'actions correctives mais il sera réévalué lors de l'audit suivant

*Axes de travail : AT*

**Voie identifiée sur laquelle l'organisme peut progresser.**

*Non Conformité Majeure : NC Maj*

**Non-satisfaction d'une exigence du référentiel qui affecte la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.**

Une Non-Conformité est classée majeure s'il existe un doute significatif quant à la mise en place d'une maîtrise efficace des processus ou que des produits ou services rempliront les exigences spécifiées.

Une certification ne peut être délivrée, maintenue ou renouvelée tant qu'il reste une Non Conformité Majeure non levée.

Un ensemble de Non Conformités Mineures non levées sur un même thème peut être considéré comme constituant globalement une Non Conformité Majeure non levée.

*Non Conformité Mineure : NC Min*

**Non-satisfaction d'une exigence du référentiel qui n'affecte pas la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.**

Une certification peut être délivrée, maintenue ou renouvelée en présence de Non-Conformités mineures non levées.

## But et contenu des différents audits du cycle de certification

**Audit Etape 1 :** Préparation approfondie sur site. Il est réalisé systématiquement lors de la certification initiale ou lors de changement important intervenu dans l'organisme et consiste à :

- revoir les informations documentées du système de management,
- évaluer le lieu et les conditions spécifiques du (des) site(s) et créer l'occasion d'un échange d'informations avec le personnel afin de déterminer le niveau de préparation pour l'audit d'étape 2,
- procéder à une revue de la prise en compte des exigences du(des) référentiel(s), notamment en ce qui concerne l'identification des performances clés, des processus, des objectifs et du fonctionnement du système de management,
- obtenir les informations nécessaires concernant le périmètre du système de management, le ou les sites à auditer, les processus et l'équipement utilisés, les niveaux de maîtrises établis (en particulier dans le cas de multisites) ainsi que les exigences légales et réglementaires applicables,
- procéder à une revue de l'affectation des ressources et de convenir des détails de l'audit d'étape 2,

- déterminer si les audits internes et la revue de direction ont été planifiés et réalisés et si le niveau de mise en œuvre du système de management atteste que l'organisme est prêt pour l'audit d'étape 2,
- établir un projet de plan de l'audit d'étape 2.

**Audit sur site (Etape 2) :** Audit sur site du système de management réalisé par l'équipe d'audit selon le plan défini lors de l'Etape 1. Il porte sur les éléments suivants :

- les informations et les preuves relatives à la conformité à toutes les exigences du(des) référentiel(s) du système de management,
- la surveillance, le mesurage, le compte rendu et la revue des performances par rapport aux objectifs de performance clés et aux cibles,
- l'aptitude du système de management de l'organisme et les performances concernant la satisfaction des exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables,
- la maîtrise opérationnelle des processus de l'organisme,
- les audits internes et la revue de direction,
- les responsabilités de la direction vis-à-vis des politiques de l'organisme,
- les liens entre les exigences normatives, la politique, les objectifs de performance et les cibles, les exigences juridiques applicables, les responsabilités, les compétences du personnel, les opérations, les procédures, les données de performance et les résultats et conclusions des audits internes.

**Audit de surveillance :** audits sur site qui ne sont pas nécessairement des audits du système complet. Ils sont planifiés de telle sorte que les domaines et les fonctions représentatifs, couverts par le système de management, soient suivis régulièrement. Ils prennent en compte les modifications survenues pendant l'année. Il porte sur les éléments suivants :

- les audits internes et la revue de direction,
- la revue des actions entreprises vis-à-vis des non-conformités identifiées au cours de l'audit précédent,
- le traitement des plaintes,
- l'efficacité du système de management par rapport à la réalisation des objectifs de l'organisme certifié et des résultats escomptés du système de management pertinent,
- l'état d'avancement des activités planifiées visant à l'amélioration continue,
- la maîtrise opérationnelle continue,
- la revue de toute modification apportée,
- l'utilisation des marques et/ou toute autre référence à la(aux) certification(s).

Il est programmé dans un délai de 12 mois à compter de la date de décision de certification puis une fois par année civile.

**Audit de renouvellement :** audit sur site qui permet de s'assurer que le système de management demeure conforme au(x) référentiel(s), et qu'il est appliqué et efficace.

Il est planifié le 36<sup>ème</sup> mois après l'audit de certification, soit environ 2 mois avant la fin de validité du(des) certificat(s).

## Délais de certification

Réunion de clôture/envoi rapport et fiche(s) d'écart	1 semaine
Fiche(s) d'écart/Proposition d'actions	90 jours max
Proposition d'actions/Analyse des preuves	1 semaine
Rapport envoyé au Comité de certification/Décision	2 semaines

**Procès-verbal de clôture (1/2)**

Libellé devant figurer sur le certificat / périmètre – en français	La quantité totale susceptible d'être présente est de 65 Tonnes répartis en 2 silos de stockage de capacité 7 à 8 tonnes de 50 big bags, répartis sur un site de superficie (périmètre du site, pas seulement les bâtiments) de 5000 m2. Activité : recyclage de polyéthylène naturel (les étapes sont broyages, lavage, re-granulation, conditionnement en BB, chargement). 1 ligne.
	Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Modification :
Libellé devant figurer sur le certificat / périmètre – en anglais	
	Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Modification :
Dénomination sociale devant figurer sur le certificat	XL Recycling
	Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Modification :
Nombre et adresse(s) du(des) site(s) concerné(s) par la certification	XL Recycling 8, rue des roseaux verts 42600 Monbrison
	Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/> Modification :

**Procès-verbal de clôture (2/2)**

Nombre d'écarts relevés :

Non-conformité(s) majeure(s)

Non-conformité(s) mineure(s)

Commentaires de l'organisme audité

Le représentant de l'organisme reconnaît avoir pris connaissance du contenu du présent procès-verbal et du contenu des fiches de Non-Conformités annoncées ci-dessus et exprime éventuellement son désaccord, étant entendu que seul le Comité de Certification peut décider de l'attribution, du maintien, du renouvellement ou de l'extension du certificat.

**Visa du représentant de l'organisme audité :**

ALANORE Olivier  
Responsable des sites



Compte tenu des documents présentés, des sites visités, et des réponses données aux questions posées, les auditeurs déclarent, si tel est le cas, avoir effectué leur mission dans des conditions satisfaisantes.

La signature des auditeurs n'engage en aucune façon leur responsabilité personnelle ou celle de leur employeur en cas d'incidents, d'accidents ou erreurs commises par l'organisme après attribution du (des) certificat(s).

**Visa de(des) l'auditeur(s) :**

Thierry GONZALEZ

Date : 21/02/2024